

# LES PECHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET FILETS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA CHARENTE-MARITIME ADAPAEF 17

C'était il y a cent ans, la pêche fluviale était la principale source de poissons frais pour le marché alimentaire dans l'intérieur du Pays.

Un siècle plus tard, les enjeux économiques ne sont plus les mêmes. La pêche en eau douce n'a plus de rôle significatif dans l'alimentation humaine, mais tient une place importante dans les loisirs, environ deux millions d'adeptes de la pêche à la ligne.

Mais, il subsiste encore sur les rivières, les estuaires et les grands lacs de France un usage des engins et filets très mal connu du grand public.

Cette pratique repose sur une connaissance empirique du milieu et de ses ressources. Une connaissance acquise par les pêcheurs aux engins et filets, le plus souvent riverains, qui fait d'eux des témoins privilégiés et d'authentiques sentinelles du milieu naturel aquatique.

A l'heure où la ressource en eau occupe le devant de la scène de l'environnement, il est bon de rappeler que les milieux aquatiques doivent être également protégés.

La pêche aux engins et filets reste pour sa part limitée au milieu rural et concerne surtout les riverains.

Désormais, le code rural constitue la base de la réglementation. Les rivières sont découpées en lots de pêche. Toute cession du droit de pêche de l'Etat s'accompagne d'un cahier des charges. La durée des baux est de 5 ans. Le pêcheur aux engins et filets doit donc acquitter un droit de pêche et une licence annuelle. La pêche amateur aux engins et filets concerne toutes les pratiques qui ne donnent lieu à aucune commercialisation des poissons. Les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur le domaine public se rassemblent en une Association (ADAPAEF). Ceux-ci sont seulement 7000, localisés pour majorité en Gironde, dans la Loire aval, en Saône et Loire et 260 en Charente-Maritime).

En Charente-Maritime 4 rivières sont concernées : la Charente, la Boutonne, La sèvre, le Mignon. La déclaration de nos captures est obligatoire depuis 1988.

## Le but de notre ADAPAEF 17 :

- regrouper tous les pêcheurs amateurs aux engins et filets sur le domaine public,
- participer activement à la protection des milieux aquatiques,
- lutter contre le braconnage
- lutter contre la pollution

- organiser la surveillance de la pêche (nous avons notre garde pêche particulier)
- participer aux alevinages

Nos projets :

- création d'une école afin d'apprendre à confectionner des engins et des filets,
- suite à une demande au Conseil Général nous devrions obtenir le droit d'utiliser la maison éclusière de « La Baine » pour y installer notre siège social, nous avons l'appui de Monsieur le Maire de Chaniers.

Pour tous renseignements :

Monsieur Jean Paul GIRARD, Président  
1 Chemin Beau 17610 CHANIERES  
05.46.91.46.74 - 06.08.82.00.49

Association Départementale ale de Pêcheurs  
Amateurs aux engins et aux filets  
Sur le domaine public de la Chte-Mme

A.D.A.P.A.E.F. 17  
1 Chemin Beau  
17610 CHANIERES